

«L'Accord nous aidera à résoudre les problèmes liés à l'application des lois sur les pêches et assurera un plus grand respect des frontières maritimes internationales, a déclaré M. Crosbie. En outre, il aidera chaque pays à atteindre ses objectifs en matière de conservation et de gestion.»

-30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

ou :

M^{me} Bonnie Medwell
Pêches et Océans Canada
(613) 990-0219